

NIS2 : huit questions fermées avant le vote français

ETI industrielle — vérifiable par un dirigeant sans son prestataire informatique, à partir des statuts, comptes, contrats, organigrammes, procès-verbaux et accès au portail officiel. D'après l'analyse « NIS2 : trois décisions industrielles qui n'attendent pas le vote ».

LE JUGEMENT ENCODÉ

« Distinguer ce qui est déjà certain dans la directive de ce qui attend encore la loi française. »

- 1** Votre entité juridique exerce-t-elle au moins une activité mentionnée dans les annexes I ou II de NIS2 ? ☐ Oui ☐ Non

Oui : poursuivez. Non ou incertain : documentez la raison et utilisez le test officiel MonEspaceNIS2 (FAQ MonEspaceNIS2).
- 2** Votre dernier effectif, chiffre d'affaires ou bilan dépasse-t-il les seuils qui vous sortent de la petite entreprise au sens retenu par la directive ? ☐ Oui ☐ Non

Oui : probabilité d'assujettissement à instruire au niveau direction. Non : conserver la preuve, car certaines activités peuvent rester sensibles.
- 3** Une de vos activités relève-t-elle d'un secteur de l'annexe I, généralement plus critique, plutôt que seulement de l'annexe II ? ☐ Oui ☐ Non

Oui : préparez l'hypothèse entité essentielle. Non : préparez l'hypothèse entité importante, sans conclure trop vite.
- 4** Disposez-vous d'une preuve interne datée de votre qualification NIS2, validée par la direction générale ou le conseil ? ☐ Oui ☐ Non

Non : inscrire le point au prochain ordre du jour. Une note non validée par l'organe de direction ne suffit pas.
- 5** Avez-vous effectué le pré-enregistrement proposé par l'ANSSI ou désigné un responsable interne pour le faire ? ☐ Oui ☐ Non

L'ANSSI indique que ce service est disponible depuis le 24 novembre 2025 dans l'attente de l'obligation d'enregistrement qui interviendra avec les textes réglementaires (ANSSI, pré-enregistrement NIS2).
- 6** La liste des prestataires ayant un accès distant à vos systèmes industriels ou applicatifs critiques tient-elle sur une page validée par les achats et la production ? ☐ Oui ☐ Non

Non : financer l'inventaire avant tout grand programme de conformité.
- 7** Le conseil a-t-il déjà arbitré les scénarios où l'entreprise accepte d'arrêter une ligne, un site ou une livraison pour raisons cyber ? ☐ Oui ☐ Non

Non : organiser un exercice de décision, pas seulement un exercice technique.
- 8** Le budget en préparation identifie-t-il séparément qualification, inventaire OT, contrats de télémaintenance, formation de l'organe de direction et procédure de notification ? ☐ Oui ☐ Non

Non : vous avez un sujet de gouvernance, pas seulement un sujet de sécurité.

LECTURE : LES CINQ DÉCISIONS AVANT LE VOTE FRANÇAIS

Qualifier l'entité, pré-enregistrer quand c'est pertinent, inscrire NIS2 à l'ordre du jour de l'organe de direction, valider la liste des dépendances critiques et financer l'inventaire minimal qui permettra de décider en crise.